



Gestion de la non-conformité des fournisseurs

Introduction

Ce document établit un processus permettant de gérer une non-conformité possible aux politiques d'Archer Daniels Midland (ADM) et de pallier tout problème de non-conformité. ADM informera tous ses fournisseurs qu'elle n'acceptera que du matériel produit et contrôlé conformément à ses engagements.

Le protocole de non-conformité d'ADM vient renforcer son engagement quant à l'identification des non-conformités et la résolution de tout problème avec diligence. ADM attend de ses fournisseurs qu'ils s'impliquent de la même manière. Ces protocoles devraient être étendus à l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, y compris leurs propres opérations et les fournitures achetées auprès d'autres parties.

ADM vise à résoudre rapidement les problèmes de non-conformité sans permettre ou promouvoir d'autres cas de non-conformité. Toutes les allégations vérifiables de non-conformité feront l'objet d'une enquête. Les résultats de l'enquête définiront les mesures à mettre en œuvre, compte tenu de la gravité de la non-conformité et du degré d'influence qu'ADM a sur le fournisseur.

L'objectif d'ADM est de tirer parti de son influence de manière positive pour aider à relever les défis et à mener le processus de transformation sur le terrain. ADM est convaincue que le fait d'impliquer ses fournisseurs constitue la première étape qui lui permettra d'atteindre son objectif : le respect de ses engagements et l'amélioration continue.

Gouvernance et direction

ADM a mis sur pied un comité interne de grief, chargé de discuter et de prendre des décisions en cas de griefs. Le comité bénéficie d'une expertise en matière de développement durable, se compose de représentants commerciaux et entamera une vérification en matière de conformité juridique le cas échéant. Au besoin, la direction d'ADM peut être sollicitée dans le cadre de décisions précises. Les progrès d'ADM dans la mise en œuvre de ses politiques sont régulièrement rapportés au conseil d'administration.

Engagement des fournisseurs

ADM communique ses attentes à ses fournisseurs directs et demande leur collaboration afin de pouvoir respecter ses engagements tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

ADM attend de ses fournisseurs qu'ils respectent pleinement les lois applicables et adhèrent aux normes environnementales et sociales internationalement reconnues, en plus de son [code de conduite](#) et de ses politiques. ADM s'associera à des fournisseurs en vue de développer davantage leur performance en matière de développement durable si nécessaire. ADM soutiendra, tout au long de processus de mise en conformité, les fournisseurs, producteurs ou premiers transformateurs, avec qui elle entretient des relations d'achat à long terme ou récurrentes.

ADM s'attend à ce que les fournisseurs directs autoévaluent continuellement la conformité aux politiques d'ADM. Les fournisseurs directs doivent faire part de leurs préoccupations ou demander des éclaircissements sur tout élément des politiques d'ADM auprès de leur contact au sein de l'entreprise lors de la mise en place de l'accord d'approvisionnement. ADM attend de ses fournisseurs directs qu'ils agissent conformément aux politiques et aux engagements d'ADM et qu'ils exigent la même chose de leurs propres fournisseurs. ADM collaborera avec les fournisseurs directs pour soutenir la conformité des fournisseurs indirects grâce à des incitations efficaces, des mécanismes de soutien et des systèmes de contrôle des achats. En cas de non-conformité réelle ou présumée aux politiques d'ADM, ADM s'attend à ce que ses fournisseurs directs impliquent leurs fournisseurs directs (fournisseur indirect d'ADM) pour élaborer, mettre en œuvre et surveiller un plan de mise en œuvre assorti d'un délai afin d'atteindre la conformité et d'éviter ou de pouvoir traiter rapidement les cas de non-conformité.